



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/RES/47/156
19 avril 1993

Quarante-septième session
Point 87, b de l'ordre du jour

RESOLUTION ADOPTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

[sur le rapport de la Deuxième Commission (A/47/727/Add.1)]

47/156. Assistance économique spéciale au Tchad

L'Assemblée générale

1. Prend acte du rapport du Secrétaire général 1/;
2. Invite tous les Etats aussi bien que les organismes et programmes compétents des Nations Unies qui ont activement participé à la conférence des amis du Tchad, tenue à Paris en 1991, à participer aux différentes tables rondes qui auront lieu à N'Djamena en 1993;
3. Demande au Secrétaire général de garder la situation du Tchad à l'étude et de lui présenter un rapport à ce sujet lors de sa quarante-neuvième session.

92^e séance plénière
18 décembre 1992

1/ Voir A/47/337.